

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 243-2019
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2019.RRGR.291

Déposée le : 11.09.2019

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)

Salzmann (Mülchi, UDC)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 157/2020 du 19 février 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture et de la culture
Classification : –
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**



Pour le climat : stop aux résidences artistiques à New York !

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes, de manière à ce que le canton de Berne :

1. cesse d'accorder à des artistes des bourses de séjour à New York et résilie tous les engagements pris en lien avec celles-ci dans les plus brefs délais ;
2. organise la politique de subvention en collaboration avec d'autres cantons et opte pour un site dans un pays limitrophe de la Suisse.

Développement :

Le canton de Berne et la Ville de Berne louent depuis plusieurs dizaines d'années deux ateliers-studios à New York (jusqu'ici à Manhattan, depuis peu à Brooklyn) pour les mettre à disposition d'artistes bénéficiaires d'une bourse de séjour. Cette politique revient, d'une certaine manière, à encourager les vols transatlantiques, lesquels, pour nombre de défenseurs et de défenseuses du climat, nuisent à l'environnement. Les motionnaires proposent de tenir compte de cette situation :

les résidences artistiques peuvent être proposées dans un pays voisin plutôt qu'aux Etats-Unis. De plus, renforcer la collaboration avec d'autres cantons permettrait de créer des synergies dans le domaine de l'encouragement des activités culturelles. Les cantons de Suisse centrale par exemple mettent conjointement à disposition depuis 2003 un atelier-studio à Berlin. Une telle politique permettrait à la fois de réduire les coûts et de prendre une mesure concrète en faveur de l'environnement.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Celui-ci dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Les bourses pour un séjour à l'étranger en vue de créer des œuvres artistiques ou de suivre une formation continue constituent un instrument important grâce auquel le canton de Berne soutient dans leur carrière des acteurs et actrices culturels exceptionnels. Les séjours dans des ateliers à l'étranger permettent à ces derniers de faire des progrès cruciaux car ils sont alors en contact avec d'autres scènes et milieux culturels pendant une longue période, et ainsi recueillent des idées et acquièrent de nouvelles connaissances. Les acteurs et actrices culturels peuvent ensuite intégrer à leur travail les sources d'inspiration dont ils ont bénéficié lors de ces séjours.

Les bourses que le canton de Berne octroie pour des séjours dans les ateliers de New York, Paris et Berlin ont une longue tradition. De plus, le Conseil du Jura bernois (CJB) met à disposition des acteurs et actrices culturels du Jura bernois un atelier à Bruxelles. Ces ateliers font l'objet de mises au concours et les acteurs et actrices culturels bernois qui sont sélectionnés y prennent leurs quartiers pendant six mois.

Depuis plusieurs années, le canton mise sur des coopérations pour l'organisation des séjours dans les ateliers, comme cela est demandé dans la motion. Ainsi, il met à disposition les ateliers de Berlin, Bruxelles et New York en partenariat avec d'autres instances suisses d'encouragement des activités culturelles (villes de Thoune, Winterthour, St-Gall, Berne, Bienne et Yverdon, cantons du Jura et de Neuchâtel). L'atelier de New York existe depuis 1982 ; ces bourses de séjour sont donc les plus anciennes du canton de Berne. L'atelier est proposé en coopération avec la ville de Berne. En tant que seul atelier non-européen, il complète l'offre du canton dans une métropole cruciale qui n'a pas d'équivalent en Europe. En effet, New York est une ville mondiale importante pour de nombreux domaines de la création culturelle.

Selon le Conseil-exécutif, le canton de Berne dispose d'un instrument de soutien attrayant et efficace grâce à ses trois ateliers en Europe et à son atelier à New York, instrument qui permet de donner des impulsions précieuses et variées pour l'encouragement des acteurs et actrices culturels. La collaboration avec d'autres instances de soutien, qui est demandée dans la motion, existe déjà. Les bourses pour les séjours à l'étranger, que ce soit en Europe ou Outre-Atlantique, impliquent toujours un déplacement. Selon le moyen de transport choisi, les émissions polluantes sont plus ou moins importantes. Il incombe aux acteurs et actrices culturels de choisir leur moyen de transport. Toutefois, la Direction de l'instruction publique et de la culture formulera à l'avenir des recommandations en la matière à l'intention des boursiers et boursières.

Le Conseil-exécutif est prêt à adopter la présente motion sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil